



Projet pédagogique
2025 · 2026
Diplôme d'État

TABLE DES MATIERES

1	CADRE GENERAL	5
1.1	Introduction	5
1.2	Les missions du campus paramédical, filière AS	7
1.3	Organisation générale de la filière AS.....	9
1.3.1	<i>Diversité et qualité des formateurs :</i>	10
1.3.2	<i>Diversité et qualité des terrains de stage :</i>	10
1.3.3	<i>Locaux et outils pédagogiques :</i>	10
1.3.4	<i>Bibliothèque universitaire (BU).....</i>	10
1.3.5	<i>Informatique.....</i>	11
1.3.6	<i>Restauration</i>	11
1.3.7	<i>Informations pratiques.....</i>	11
2	VALEURS ET CONCEPTIONS	12
2.1	Les valeurs	12
2.2	L'élève et le métier:	13
3	PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....	14
3.1	L'élève, impliqué(e) dans sa formation.....	14
3.2	Le processus de professionnalisation	14
3.3	La communication.....	15
3.4	Le partenariat.....	15
3.5	La posture réflexive.....	16
3.6	La finalité de la formation : des professionnels compétents.....	16
3.7	Alternance et intégration par le stage	18
3.8	Les objectifs prioritaires.....	18
3.9	La place du formateur :	19
3.10	Les méthodes pédagogiques.....	19
3.11	L'alternance pédagogique.....	20
3.12	L'apprentissage par simulation	21
4	L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE	23
4.1	La responsabilité des BLOCS et modules	23
4.2	Les parcours de stages cliniques.	24
4.2.1	<i>Pour les élèves en parcours complets.....</i>	24
4.2.2	<i>Pour les élèves en parcours partiels</i>	25
4.3	Dispositif d'accompagnement individualisé	26
4.3.1	<i>Accompagnement Pédagogique Individualisé (API).....</i>	26
	<i>Objectifs de formation.....</i>	26
	<i>Eléments de contenu - Modalités</i>	26
4.4	Suivi pédagogique individualisé	28
4.4.1	<i>Objectifs.....</i>	28
4.4.2	<i>Qui</i>	28

4.4.3	<i>Comment</i>	29
4.5	TPG (travaux personnels guidés).....	30
4.5.1	<i>Objectifs</i>	30
4.5.2	<i>Éléments de contenu</i>	30
4.5.3	<i>Recommandations pédagogiques :</i>	30
5	L'ÉVALUATION DES BLOCS	31
5.1	La commission d'évaluation.....	31
5.2	Organisation des évaluations.....	31
5.3	L'évaluation des stages cliniques	31
6	CONCLUSION	33
7	ANNEXE 1 – ÉVALUATIONS IFAS	34
8	ANNEXE 3 – ALTERNANCE PEDAGOGIQUE	36

1 CADRE GENERAL

1.1 Introduction

Depuis la création de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) du CHU de Caen, les projets pédagogiques n'ont cessé d'évoluer et se modifier au regard des bilans réalisés et de s'adapter en s'appuyant sur des valeurs qui donnent sens aux activités.

↳ *L'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux* a impulsé une nouvelle réflexion de fond sur les enjeux stratégiques de la formation et a représenté pour notre IFAS une opportunité au même titre que les différents changements réglementaires concernant l'organisation de la santé.

Le projet pédagogique formalise notre engagement en précisant les finalités et les moyens de ces formations : il pose les fondements et les orientations de la formation en soins, décline les valeurs et conceptions, précise les outils qui en découlent.

Les acquisitions de compétences et la capacité des élèves à s'adapter aux évolutions dans le respect d'un cadre éthique motivent notre action.

Ce projet est une partie d'un ensemble qui constitue le projet du pôle des formations paramédicales, il s'ajoute à différentes activités qui ont toutes pour objet : la formation et le soin.

Il est un moyen de communication avec les élèves et nos partenaires actuels et futurs.

Les politiques de santé tendent depuis 30 ans vers une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en soins. La maîtrise quantitative des moyens et la constante amélioration de la qualité des prestations positionnent chaque professionnel comme un acteur responsable et engagé dans un dispositif en constante évolution.

Dans un environnement sanitaire, social et économique en forte mutation, les questions d'adaptation des professionnels de santé prennent une acuité particulière. Plus que jamais la gestion des métiers et des compétences devient prépondérante.

Les professionnels de santé doivent en effet s'inscrire dans une réflexion et un positionnement qui tiennent compte de l'adaptation nécessaire aux besoins en lien avec :

- Les mouvements démographiques de la population et des professionnels de santé ainsi que les évolutions épidémiologiques, le développement des maladies chroniques et les crises sanitaires ;
- Les disparités d'accès aux soins sur les territoires de santé et la fragilité de certaines catégories sociales ;
- L'indispensable interaction des secteurs sanitaires, médico-sociaux et libéraux pour répondre sur un mode coordonné et efficient aux nouveaux besoins ;
- La raréfaction des ressources dans un contexte concurrentiel et la croissance de la consommation de biens médicaux liées à l'évolution des technologies ;
- La demande croissante de transparence et d'information des usagers parfois associée à une médiatisation et une judiciarisation.

1.2 Les missions du campus paramédical, filière AS

La filière de formation AS s'inscrit au sein du campus paramédical où sont regroupées :

Les filières de formations initiales :

- Aide-Soignant
- Ambulancier et Auxiliaire ambulancier ;
- Assistant de Régulation Médicale ;
- Infirmier diplômé d'État ;
- Manipulateur d'électroradiologie médicale.

Les filières de formations infirmières de spécialité :

- Infirmier anesthésiste diplômé d'État ;
- Infirmier de bloc opératoire diplômé d'État ;
- Infirmière Puéricultrice.

La formation des cadres de santé est réalisée sur le même site.

La filière de formation AS est rattachée au C.H.U de CAEN qui a des missions de soins, de recherche et d'enseignement.

Cette filière de formation est soumise à une double tutelle :

- Le Ministère de la Santé, par l'intermédiaire de la DREETS et de l'ARS,
- Le Conseil Régional (depuis juillet 2005).

Les missions de la filière de formation AS s'orientent vers plusieurs axes :

- Formation initiale et partielle ;
 - accueil, accompagnement, suivi de chaque élève ;
 - élaboration, mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique ;
 - organisation et gestion de l'enseignement théorique et de la formation clinique ;

- responsabilité du dispositif d'évaluation, de validation et de certification ;
 - adaptation au cadre réglementaire des dispenses de scolarité (organisation de parcours complémentaires personnalisés).
- Responsabilité des épreuves de sélection ;
 - Mise en œuvre de formation continue en lien avec les modifications réglementaires
 - Soutien à la recherche et gestion documentaire ;
 - Promotion des formations et des métiers ;
 - Recherche de l'amélioration continue de la qualité des formations dispensées et l'inscription dans une démarche d'assurance qualité ;
 - Participation des élèves aux projets de l'institut, représentation active dans les instances, les manifestations (Journée Portes Ouvertes...)
 - Développement des actions de coopération avec les établissements de santé, les réseaux et autres structures de formation.

1.3 Organisation générale de la filière AS

Équipe de Direction

- Madame Sylvie PEZERIL, Directrice du campus paramédical
- Madame Fanny DROUET-MUTREL, CSS, Adjointe de direction, coordinatrice des filières AS et Ambulancier et des filières de spécialités : IADE, IBODE et PUER.
- Madame HIBERT Delphine, FFCSS, adjointe de direction, coordinatrice des stages – Parcoursup et Coordinatrice du CFARM ;

Les formateurs

- Madame Alexandra BAYEUX, IDE
- Madame CAPITAINÉ Flavie, IDE
- Madame Charlotte DELESTRE, IDE,
- Fabrice POTHIER, IDE
- Madame Gwennaëlle SUIGNARD, IDE
- Madame Marie TRUEL, IDE.

Les six formateurs se partagent les missions de deux filières : AS et Ambulancier.

Personnel administratif :

- Madame Céline FILLOCQUE DUCLOS, Adjoint Administratif, secrétaire de scolarité.

Le CHU de CAEN est l'organisme gestionnaire du campus paramédical, autorisé par le Président du Conseil Régional de Basse Normandie :

- ➡ La filière AS à une capacité de 110 places par an (promotion pouvant être composée de parcours complets et partiels). A ce quota, peut être ajouté les élèves en situation d'apprentissage (10 maximum) en lien avec le CFA de Saint Contest.

Le campus paramédical est dirigé par une directrice, agréée par le Président du Conseil Régional en date du 1^{er} janvier 2024.

1.3.1 Diversité et qualité des formateurs :

L'ingénierie de formation est assurée par des Infirmiers Diplômés d'État qui possèdent une expérience professionnelle variée et des formations universitaires (DU - Licence - Master).

1.3.2 Diversité et qualité des terrains de stage :

Les élèves ont la possibilité de bénéficier de terrains de stage diversifiés au CHU ou dans d'autres établissements du Calvados :

- Hôpital Universitaire comprenant des services de médecine, chirurgie, personnes âgées, pédiatrie, psychiatrie et services de haute technicité ;
- Établissements de Psychiatrie et de Santé Mentale, en milieu hospitalier ou en structures d'accueil externe ;
- Établissements privés ;
- Centre Régional de Lutte contre le Cancer (Centre François Baclesse) ;
- Établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) ;
- Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ;
- Centres de soins à domicile, maintien des personnes âgées à domicile (SSIAD) et Hospitalisation à Domicile (HAD) ;
- Autres...

1.3.3 Locaux et outils pédagogiques :

Depuis avril 2015, les filières de formation du campus ont intégré le Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS). Les salles de cours sont mutualisées à l'ensemble des formations présentes au PFRS. Les élèves disposent de salles de travaux dirigées équipés en matériel professionnel utilisé sur le terrain pour de la mise en situation réaliste.

1.3.4 Bibliothèque universitaire (BU)

Les élèves ont accès à la BU où ils sont accueillis et formés à la recherche documentaire par des documentalistes.

La BU a pour missions :

- d'accueillir les différents publics ;
- d'accompagner des utilisateurs dans leurs recherches ;
- de mettre à disposition des ressources et l'information en adéquation avec le référentiel de formation.

Ressources à disposition :

- Postes informatiques multimédia avec possibilité de consultation Internet (exclusivement pour les recherches documentaires) ;
- Ouvrages et revues professionnelles.

1.3.5 Informatique

La connexion WIFI est accessible dans l'ensemble du bâtiment du PFRS.

L'organisation des enseignements mêlant présentiel et distanciel (cours, supports préparatoires d'exposés, recherches documentaires, projets mis en ligne et travaillés par l'élève à son domicile) est favorisé.

Nous demandons donc à chaque élève de disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet.

1.3.6 Restauration

Les élèves ont la possibilité de prendre leur repas :

- Au self du CHU en utilisant les badges délivrés par la DRH (cartes CPE) que l'élève recharge au fur et à mesure de ses besoins aux bornes¹ situées à la sortie du self.
- Aux restaurants universitaires à proximité ou à la cafétéria du PFRS.

1.3.7 Informations pratiques

Ligne téléphonique directe du PFRS : 02.31.56.82.00.

¹ Fonctionnement de la borne sous la responsabilité du CHU de Caen, l'école décline toute responsabilité en cas d'inutilisation de celle-ci.

2 VALEURS ET CONCEPTIONS

Le projet pédagogique de la filière AS- campus paramédical de Caen s'appuie sur des valeurs fondamentales reconnues par le milieu professionnel ; L'élève est considéré(e) comme l'auteur de sa propre évolution.

2.1 Les valeurs

Rigueur et responsabilité

L'évolution des techniques, la multiplicité des thérapeutiques proposées, les **risques liés aux soins** qui en découlent et **la diversité des populations soignées** nous encouragent à valoriser la rigueur professionnelle.

Il s'agit de développer **l'exigence et l'évaluation des pratiques professionnelles** en s'appuyant sur l'exactitude et l'exigence intellectuelle.

Nous portons une attention particulière au **respect des protocoles**. Au cours de sa formation, l'élève se professionnalise et devient **responsable de ses actes** et de son comportement tant dans sa position individuelle que dans son engagement dans le collectif soignant.

La rigueur professionnelle est un des enjeux majeurs de notre formation. Nous mettons l'accent sur l'intégration par les élèves des attendus au regard des **règles professionnelles et des valeurs soignantes**.

Le respect

Valeur essentielle que chacun doit manifester envers toute personne en la prenant en compte dans sa **singularité**.

- Respect de la vie humaine, de la personne telle qu'elle est, quel que soit son âge, son physique, son orientation sexuelle, sa culture, sa religion, sa nationalité ;
- Respect des droits de cette personne et de sa famille ;
- Respect de soi ;
- Respect des lois spécifiques à la profession d'aide-soignant ou à la profession d'ambulancier.

L'authenticité :

Faire preuve **de droiture, de franchise, de loyauté** tant sur le plan intellectuel que dans ses actes. Faire preuve de sincérité dans la relation à l'autre.

2.2 L'élève et le métier:

L'équipe pédagogique a pour mission de permettre à l'élève en formation de devenir un professionnel compétent par l'obtention du Diplôme d'État, de construire son identité professionnelle, développer ses potentiels, acquérir des outils, consolider son projet professionnel.

3 PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Au regard du professionnel responsable, autonome et réflexif que nous voulons former et des valeurs retenues, l'équipe pédagogique a élaboré différents principes qui structurent et organisent le dispositif de formation.

3.1 L'élève, impliqué(e) dans sa formation

Nous souhaitons que vous soyez acteur **réflexif** pour construire votre projet professionnel répondant au développement **des compétences** attendues afin de devenir un soignant autonome. L'articulation entre le développement des compétences et l'offre de formation clinique se formalise dans le suivi pédagogique individualisé.

Un projet personnalisé de formation peut être proposé à chaque élève qui rencontre des **difficultés d'apprentissage ou de non-respect du règlement intérieur**. Assorti des ajustements nécessaires, il a pour but de favoriser la qualité du suivi et la progression du parcours de formation.

3.2 Le processus de professionnalisation

Il consiste en un **engagement réciproque** entre l'élève, l'équipe pédagogique et les professionnels de santé qui s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que l'élève puisse acquérir les compétences indispensables à l'exercice professionnel. Le contrat de formation repose sur les notions fondamentales de **respect, de confiance mutuelle et de responsabilité**.

Il s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire (règlement intérieur, charte d'encadrement, conventions de stage).

Le processus de professionnalisation se concrétise par des **temps d'échanges collectifs et individuels** entre les formateurs et l'élève avec par exemple : les temps de régulation et d'exploitation de stage, les suivis

pédagogiques individuels, les travaux de remédiation collectifs, travaux de raisonnement clinique, etc.

3.3 La communication

« La communication est un élément fondamental et complexe de la vie sociale qui rend possible l'interaction des personnes et dont la caractéristique essentielle est la réciprocité »². Cette dimension essentielle de la vie est au centre de la profession soignante. La communication est le vecteur de tout soin. Elle est également indispensable à une collaboration pluridisciplinaire et un travail en équipe.

Communiquer est donc une capacité professionnelle majeure et elle devient de ce fait un enjeu de formation. « La dimension de la communication dans la formation est donc tout à fait centrale mais elle ne doit pas être un domaine séparé, elle doit être travaillée dans l'ensemble des activités de formation ».³

La communication est formalisée, tout au long de la formation d'aide-soignant et d'ambulancier, par des échanges entre les élèves, l'équipe pédagogique et la direction (disponibilité et écoute de l'équipe pédagogique, bilans de modules, enquêtes de satisfaction).

3.4 Le partenariat

Le partenariat est un axe important de la formation, il est organisé avec :

- D'une part, l'ARS, le Conseil Régional, les professionnels de santé, les travailleurs sociaux et tous les professionnels en lien avec le monde de la santé (personnels juridiques, associatifs, etc.) ;
- D'autre part, les responsables des stages cliniques ce qui répond aux exigences de la formation dans un cadre règlementé.

² Dictionnaire usuel de psychologie de Norbert SILLAMY

³ La communication : états des savoirs aux éditions Sciences Humaines - Edition 1998

3.5 La posture réflexive

Les formateurs vous accompagnent dans la réflexion sur **votre pratique professionnelle** et vous aide à faire des liens entre la théorie et la pratique dans des situations chaque fois différentes et uniques.

En effet, pour l'équipe pédagogique, savoir prendre du recul par rapport à sa pratique c'est être conscient de ses actes et être capable d'expliquer pourquoi et comment nous agissons en situation.

Cette auto-analyse permet à l'élève d'apprendre de ses situations pour réussir, progresser et transposer ses acquis dans des situations plus complexes.

3.6 La finalité de la formation : des professionnels compétents

La compétence est inséparable de l'action et de l'adaptation à des contextes particuliers en utilisant des ressources et contenus intégrés.

Ainsi, le répertoire des métiers de la Fonction Publique Hospitalière propose la définition suivante : *« ensemble de savoir-faire opérationnels, de connaissances générales et techniques et de comportements professionnels, structuré, mobilisé et utilisable en fonction des activités à réaliser et des situations de travail actuelles et futures. C'est aussi la maîtrise d'un savoir-faire opérationnel relatif aux activités d'une situation déterminée, requérant des connaissances associées à ces savoir-faire et des savoir-être. »*

En ce qui concerne le développement des compétences, nous retiendrons la proposition de LE BOTERF : *« la compétence est la résultante de trois pôles : savoir agir, vouloir agir et pouvoir agir »*. Cette approche complète les précédentes en intégrant la notion de contexte et d'environnement facilitateur ainsi que des facteurs liés à la personnalité et à la volonté d'apprentissage.

En ce sens, l'équipe pédagogique forme un professionnel :

- Ayant intégré un niveau de connaissances, d'analyse, de compétences de façon à affirmer son rôle dans n'importe quel secteur de soins ;

- Sachant dispenser et organiser des soins de qualité et agir au regard de l'éthique professionnelle ;
- Apte à créer des relations adaptées avec autrui : personne soignée et famille, équipe pluri professionnelle, hiérarchie ;
- Participant à l'encadrement et à la formation des futurs professionnels ;
- Ayant compris la nécessité de réactualiser ses connaissances tout au long de sa vie professionnelle.

3.7 Alternance et intégration par le stage

Le stage est un lieu de formation et doit permettre à l'élève de :

- Confronter ses représentations à la réalité professionnelle ;
- Développer ses compétences ;
- Acquérir et mobiliser des connaissances ;
- Acquérir une posture réflexive en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles ;
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- Prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- Reconnaître ses émotions et les gérer avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres élèves.

3.8 Les objectifs prioritaires

Au regard de l'évolution des besoins de santé, nous avons identifié des situations et lieux d'exercices qui seront ciblés prioritairement dans tous les modules de la formation.

Les élèves à partir de **situations emblématiques transversales**, devront identifier, prévenir les risques et assurer les soins des personnes dans les situations suivantes en toute sécurité :

- Les personnes atteintes de maladies chroniques évolutives (physiologiques et ou mentales) ;
- Les personnes en fin de vie ;
- Les personnes dépendantes : altération de la mobilité et/ou de la communication ;

- Les personnes dont la situation sociale peut altérer ou aggraver l'état de santé.

3.9 La place du formateur :

Selon le cadre réglementaire, le formateur contribue à l'enseignement **théorique et clinique** et à l'évaluation continue des élèves.

La pédagogie, centrée sur la réussite, nécessite :

- D'instaurer un climat propice à l'apprentissage en tenant compte de l'environnement physique, de l'environnement humain et interpersonnel ;
- De donner confiance à l'élève quel que soit son niveau initial et son parcours ;
- De déterminer les besoins d'apprentissage en tenant compte des motivations personnelles, des attentes de l'élève, de sa personnalité, de ses capacités et de ses difficultés ;
- De privilégier des méthodes permettant à l'élève d'utiliser et d'optimiser ses expériences ;
- De l'amener à réfléchir et à se questionner ;
- De favoriser sa réflexivité ;
- D'accompagner l'élève dans un processus d'apprentissage et dans l'élaboration de son projet professionnel.

3.10 Les méthodes pédagogiques

L'équipe a fait des choix pédagogiques pour l'enseignement théorique et pratique afin de permettre aux élèves de bénéficier de méthodes adaptées aux orientations du référentiel de formation.

L'organisation de la formation est réajustée chaque année en fonction des bilans réalisés par l'équipe pédagogique, les élèves et les intervenants.

Dans le cadre des concepts préalablement définis, nous privilégions les méthodes déductives et interactives aux cours magistraux.

Les méthodes utilisées sont variées sur l'ensemble des modules :

- Ateliers informatiques pour accéder aux ressources et communiquer en distanciel ;
- Travaux dirigés en groupes ;
- Travaux pratiques et gestuels concernant les soins avec simulateurs de handicap ;
- Exercices de simulation à partir de cas cliniques ; tests et jeux de rôle pour les situations de communication ;
- Visionnage de films ou de documents ;
- Cours magistraux avec utilisation du multimédia (PowerPoint, séquences vidéos, films).
- Exercices sur le logiciel interactif QUIZZBOX : questionnaire à choix multiples.
- Méthode d'intégration guidée par le groupe (MIGG : technique pédagogique facilitant l'apport de contenus théoriques nouveaux, applicable à des grands groupes d'apprenants, et incluant des temps d'échanges en sous – groupes de 8 à 10 personnes maximum). C'est une alternative à l'exposé magistral.

Pendant les différents travaux, une place est accordée à la créativité individuelle et collective.

Pour faciliter l'appropriation des connaissances des temps de travail de médiation sont organisés régulièrement.

3.11L'alternance pédagogique

La formation s'articule entre des temps de stage et d'interventions pédagogiques.⁴

⁴ Voir annexe 5

3.12L'apprentissage par simulation

Dans le cadre du référentiel de formation, l'utilisation de méthodes pédagogiques actives, telle la simulation en santé est recommandée. Nous avons souhaité développer cette méthode s'appuyant sur la réflexivité et le principe éthique « *jamais la première fois sur un patient* »⁵. Il s'agit d'acquérir des habiletés, des procédures, des connaissances ou de développer la coopération entre plusieurs acteurs (pluri-professionnalité). L'erreur n'est pas sanctionnée mais partagée et analysée, devenant ainsi un levier de réflexion professionnelle et d'apprentissage.

En s'appuyant sur la typologie de la simulation nous proposons les scénarios suivants :

- Simulations écrites par cas concret ou scénarios supports d'échanges et de réflexions autour de la prise en soins d'un patient dans une situation donnée ;
- Simulations sur mannequins de base (basse fidélité) permettant un entraînement aux gestes professionnels (ergonomie, gestes et soins d'urgence...) ;
- Patients standardisés : il s'agit de patients simulés ou de jeux de rôle permettant une interaction soignant-soigné. Il s'agit de développer des compétences relationnelles techniques dans des situations scénarisées (entretiens d'accueil, gestion de situation de crise...) ;
- La simulation avec mannequin de moyenne fidélité : l'objectif est de mettre les apprenants en situation évolutive, de mobiliser leurs connaissances et d'acquérir des compétences.

La séance de simulation se déroule selon un schéma préétabli et comprend trois phases distinctes :

⁵ GRANRY J.C., MOLL M. C., 2012, Rapport de mission de la Haute Autorité de Santé

- La première partie, le briefing, permet de préciser le cadre de la séance (objectifs, connaissances à mobiliser, matériel...) et les règles de fonctionnement du groupe (confidentialité, déontologie en particulier concernant l'utilisation de la vidéo...) ;
- La seconde phase est la mise en situation concrète éventuellement filmée. Elle correspond soit la répétition d'un geste technique à acquérir, soit la confrontation à un scénario ;
- Puis le débriefing permettant d'aborder le vécu de la situation par les élèves et de solliciter leur réflexivité.

Pour réaliser ces séances, nous disposons de 7 salles de travaux pratiques équipées de mannequins basse et moyenne fidélité ainsi qu'une salle de simulation permettant l'enregistrement et la retransmission en direct en salle de débriefing.

4 L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

En référence à l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux :

4.1 La responsabilité des BLOCS et modules

La formation AS (durée 44 semaines) est composée de **5 blocs déclinés en 10 modules** dont l'organisation est confiée à la responsabilité des formateurs et du coordinateur.

Les formateurs coordonnent plusieurs modules, lors de ce pilotage ils assurent les enseignements théoriques, pratiques, l'identification des intervenants extérieurs (experts du sujet traité), la planification manuscrite et le déroulement de l'évaluation.

La planification informatique et celle des intervenants extérieurs sont coordonnées par un formateur identifié pour cette activité.

S'y ajoutent des temps d'accompagnement individuels : **Accompagnement (API), suivi pédagogique (SP) et travaux personnels guides (TPG).**

4.2 Les parcours de stages cliniques.

4.2.1 Pour les élèves en parcours complets

Les stages cliniques, temps d'apprentissages privilégiés de la pratique professionnelle, sont **au nombre de quatre** (*durée de 5 semaines pour les 3 premiers → choisis par l'équipe pédagogique, et de 7 semaines pour le dernier stage dit « projet professionnel » ; soit 770 heures*).

Ils s'effectuent en secteur hospitalier ou extrahospitalier, dans des établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux et obligatoirement dans chacune des structures suivantes :

- Service de soins auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- Service de soins auprès des personnes âgées
- **Services de soins de courte durée** (Médecine, chirurgie, réanimation, urgences, maternité, pédiatrie, hôpital de jour (HDJ), hospitalisation à domicile (HAD), unités de soins palliatifs (USP): Vous participerez à la prise en charge de personnes atteintes de pathologies et hospitalisées en établissement public ou privé.
- **Services de Soins en santé mentale et psychiatrie** : Vous prendrez en charge des personnes hospitalisées et suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie (unités d'hospitalisation en Établissement Public ou privé de Santé Mentale) ou lieux de vie spécifiques tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et unités Alzheimer.
- **Services de Soins auprès de personnes âgées et/ou personnes handicapées** (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Services de Soins de Suites et Réadaptation (SSR), hospitalisation A Domicile (HAD), Unités de Soins de Longue Durée, USLD : vous participerez à la prise en charge de personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une

surveillance médicale en établissement dans un but de réinsertion ou une surveillance constante et des soins en hébergement.

- **Services de Soins individuels sur des lieux de vie**: vous devrez participer à la prise en charge des personnes à domicile (Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), Hospitalisation À Domicile (HAD)).

Les terrains de stage, ainsi définis, sont garants d'un encadrement de qualité par des professionnels dans le cadre d'une convention de stage signée par les responsables et le directeur de l'IFAS.

Le choix de la structure pour le stage de 7 semaines sera de préférence en lien avec votre projet professionnel (dans la mesure des places disponibles), mais restera négocié avec l'équipe pédagogique et la direction en fonction du besoin de renforcement de vos compétences.

Pour ce stage, vous pourrez choisir une typologie de stage déjà effectuée, mais ne pourrez retourner sur un terrain où vous avez déjà été accueilli et évalué.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end. Ces deux expériences, hors contrainte liée à la majorité et / ou médicale, devront se faire au plus tard avant la remise des feuilles de stage du stage D.

4.2.2 Pour les élèves en parcours partiels

Un tableau de dispense sera communiqué en annexe de ce document à la rentrée.

En cas de difficultés en stage (problèmes identifiés par l'élève, le maître de stage ou l'équipe pédagogique), les formateurs de l'IFAS peuvent être amenés à se déplacer sur la structure pour une rencontre entre les différents interlocuteurs.

4.3 Dispositif d'accompagnement individualisé

« L'accompagnement des apprenants s'appuie sur **trois modalités d'intervention** :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7 h (réparties tout au long de la formation)
- Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules) »

4.3.1 Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

Objectifs de formation

Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation.

Eléments de contenu - Modalités

1. Positionnement de l'élève en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
2. Entretien avec l'élève à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
3. Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
4. Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique

Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel : chaque formateur suit un groupe d'environ 25 élèves sur tout le dispositif d'API soit 35h par élève. Les dispositifs complémentaires pour renforcer les apprentissages sont organisés par des formateurs de l'IFAS.

Programme de l'API sur l'année 2024-2025

J1 : Diagnostic	<u>API étape 1 :</u> Présentation du suivi pédagogique et du rôle du formateur, annonce des référents pédagogiques. Présentation du projet API / s'assurer que tous les élèves peuvent se connecter sur THEIA/ présentation de la QUIZZBOX	Lundi 16 septembre matin. Durée : 1h30 PRÉSENTIEL
	<u>API étape 2 :</u> Série de tests (Français, mathématiques, organisation, relations humaines, tests informatiques)	Lundi 16 septembre Durée : 3h en PRÉSENTIEL + 1H30 en DISTANCIEL
J2 : Objectifs	<u>API étape 3 :</u> Annonce des objectifs individuels lors d'un rendez-vous de suivi pédagogique téléphonique après résultats de la série de tests. Indication des ateliers à suivre obligatoirement.	Vendredi 27 septembre toute la journée. « Journée à thème A » en DISTANCIEL Consultation des résultats des tests et participation aux ateliers de renfort <u>cf THEIA.</u>
J3 et J4 : Ateliers	<u>API étape 4 :</u> Réalisation des ateliers de renforcement selon les besoins individuels de chaque élève.	Mardi 7 octobre et mardi 19 novembre En parallèle des ateliers, réalisation de travaux personnels en distanciel « Journée à thème B » et « Journée à thème C » (voir organisation/planning sur THEIA).
J5 et J6 : Bilan	<u>API étape 5 :</u> Réalisation de rendez-vous de suivi pédagogique individuels : bilan des ateliers, projet professionnel, méthodes de travail...	Mercredi 20 et jeudi 21 novembre. En parallèle des rendez-vous en PRÉSENTIEL, réalisation de travaux personnels en distanciel « Journée à thème D » et « Journée à thème E » (voir organisation THEIA).

4.4 Suivi pédagogique individualisé

4.4.1 Objectifs

- Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

4.4.2 Qui

- ▶ Un formateur (F) suit un groupe d'élèves déterminé dès la rentrée pendant toute la durée de formation.
- ▶ Un changement de référent (à la demande de l'EAS ou du F) doit être dûment motivé et validé par le Directeur de l'institut. Cette démarche demeure exceptionnelle.
- ▶ En l'absence non programmée du référent pédagogique, le groupe est repris en charge par d'autres membres de l'équipe pédagogique.

4.4.3 Comment

Le suivi pédagogique est abordé individuellement et collectivement (7 heures par élève).

Il se définit comme un accompagnement de l'élève, par un référent de l'équipe pédagogique.

Les entretiens qui ont pour but de suivre la progression, sont menés à partir :

- des résultats d'évaluations théoriques et cliniques ;
- des évaluations des compétences développées en stage ;
- des bilans de stages ;
- des différents travaux réalisés.

Les informations sont retranscrites sur le dossier de suivi pédagogique.

► Des temps individuels non programmés peuvent être initiés pour gérer des difficultés à la demande :

- De l'EAS ;
- Du référent de suivi pédagogique ;
- Du maître ou du tuteur de stage ;
- De la directrice ou de l'adjoint à la direction.

Il s'agit d'entretiens d'accompagnement pédagogique à l'IFAS ou sur les terrains de stage, de pratiques en simulation à l'IFAS en cas d'impossibilités de pratiques sur les terrains de stage.

	Individuel programmé	Individuel non programmé	Collectif programmé
Bilans intermédiaires	RDV pour suivre la progression (résultats évaluations, présentisme ...)	Suivis particulier ; étudiants sous contrat après instances	
Préparation stage		travail personnel ; stages et projet professionnel si besoin	Présentation des ressources des stages rédaction des objectifs
Analyse de pratique		travail complémentaire si besoin	
Bilan de stage		exploitation de stage si besoin	Retour d'expérience de stage (1h30)

4.5 TPG (travaux personnels guidés)

4.5.1 Objectifs

Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions...

4.5.2 Eléments de contenu

- Accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

4.5.3 Recommandations pédagogiques :

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite intégré dans le projet pédagogique de l'institut.

Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés.

La durée peut être répartie au sein de différents modules.

5 L'ÉVALUATION DES BLOCS

5.1 La commission d'évaluation

Une commission composée d'un membre de l'équipe de direction et de formateurs référents se réunit plusieurs fois par an pour :

- réajuster et valider les évaluations (conformité des sujets individuels et collectifs : écrits, oraux, simulations et des critères de notation) ;
- élaborer le calendrier annuel des évaluations pour le projet pédagogique.

5.2 Organisation des évaluations

Pour chacun des blocs, une première épreuve d'évaluation est organisée suivie d'une seconde session, dite de rattrapage, pour les candidats n'ayant pas validé la première.

A l'issue de chaque première session d'évaluation, un courrier de convocation à la deuxième session est envoyé par mail ou remis en mains propres aux élèves n'ayant pas validé la session 1 (selon si ceux-ci sont présents sur le PFRS ou en stage).

Le calendrier de planification et de modalités d'évaluation est décrit en annexe 2.

Les règles concernant les épreuves d'évaluation sont décrites dans le règlement intérieur (présence, retards, fraude, plagiat...).

5.3 L'évaluation des stages cliniques

Sur chaque terrain de stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent le niveau d'acquisition pour chaque compétence.

L'évaluation des compétences en stage est réalisée à partir du **portfolio**.

Il comporte plusieurs parties remplies lors de chaque stage :

- Des éléments sur le cursus de formation de l'étudiant, écrits par celui-ci avant son arrivée en stage ;
- Des éléments d'analyse de la pratique de l'étudiant à partir des activités réalisées au cours du stage, rédigés par l'étudiant ;
- Des éléments d'acquisition des compétences au regard des critères cités qui sont remplis avec le tuteur, en concertation avec l'équipe d'encadrement, lors de l'entretien d'évaluation du stage. Les indicateurs permettent aux professionnels d'argumenter les éléments sur lesquels les étudiants doivent progresser ;
- Un bilan, réalisé par le tuteur, de la progression de l'étudiant lors de chacun des stages.

L'acquisition des éléments de chaque compétence et des activités techniques est progressive tout au long de la formation. Chaque étudiant peut avancer à son rythme, à condition de répondre aux exigences minimales portées dans l'arrêté de formation. En fin de formation, l'ensemble des éléments de compétences, des actes, activités et techniques de soins doit être acquis.

6 CONCLUSION

Ce projet correspond à deux axes stratégiques :

La nécessité de garantir une formation de DEAS sur le CHU de Caen au plus près des exigences du référentiel tout en y intégrant des innovations pédagogiques essentielles.

La mobilisation des compétences soignantes et pédagogiques par l'équipe pour former des professionnels compétents, apporter une réponse conforme aux besoins de formations et responsabiliser les futurs professionnels dans la construction de leur parcours mais aussi aux nécessités de l'employabilité attendue.

7 ANNEXE 1 – ÉVALUATIONS IFAS

ÉVALUATIONS PARCOURS COMPLET				
BLOC	Modules	Modalités	Dates session 1	Dates session 2
1	1- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale.	Etude de situation	Mardi 25 Novembre 2025	Mardi 6 Janvier 2026
	2- Repérage et prévention des situations à risque.			
2	3- Evaluer l'état clinique d'une personne.	Etude de situation	Vendredi 13 Mars 2026 (matin)	Lundi 27 avril 2026 (après-midi)
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement			
	5- Accompagner de la mobilité de la personne aidée	Pratique simulée	AFGSU 2	13/04/26 au 24/04/26
				08/06/26 au 12/06/26
				Cas particulier ASSP
				30/03/26 au 10/04/26
				13/04/26 au 24/04/26
				Cas particulier DEAES 16
				6/04/26 au 10/04/26
3	6- Relation et communication avec les personnes et leur entourage.	Pratique simulée : Etude de situations relationnelles	13/04/26 au 24/04/26	08/06/26 au 12/06/26
	7- Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.	Pratique simulée : Etude de situations relationnelles	Vendredi 3 avril 2026	Jeudi 30 avril 2026
4	8- Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.	Etude situation par méthode QUIZZBOX	Vendredi 3 Octobre 2025	Vendredi 7 Novembre 2025
5	9- traitement des informations	Evaluation en stage : étude de situation	Du 27 avril au 13 mai 2026	Du 22 au 26 juin 2026
			Cas particulier SAPAT	
			Du 27 au 30 avril 2026	Du 22 au 26 juin 2026

	10- travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	Evaluation de groupe : étude de situation	Lundi 1 juin 2026	Lundi 15 juin 2026
--	--	---	-------------------	--------------------

8 ANNEXE 3 – ALTERNANCE PEDAGOGIQUE



Déroulé prévisionnel 2025-2026 - IFAS du CHU de Caen

Session du lundi 1er septembre 2025 au vendredi 24 juillet 2026

(Sous réserve de modification)

MOIS	SEPTEMBRE																												OCTOBRE																												NOVEMBRE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
SEMAINES	36					37					38					39					40					41					42					43					44					45					46					47					48																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
JOURS	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
	1	2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30	1	2	3	6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	31	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
COMPLET	Rentrée	M1				MODULE 1					API	MODULE 1				MODULE 1					API	MODULE 8					API																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

MOIS	DECEMBRE																				JANVIER																				FEVRIER																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
SEMAINES	49					50					51					52					1					2					3					4					5					6					7					8					9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
JOURS	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
	1	2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30	31	1	2	5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28	29	30	2	3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
COMPLET	M3		M5		Module 3					Module 3					M4		VACANCES																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														

4.4. $\forall \epsilon > 0$ $\exists \delta > 0$ $\exists N \in \mathbb{N}$ $\forall n \geq N$ $\forall i \in \{1, \dots, n\}$



Filière AS et Ambulancier

CHU de Caen

Avenue de la Côte de Nacre

CS 30001

14 033 CAEN CEDEX 9

Secrétariat scolarité AS : 02.31.56.83.20

Secrétariat scolarité Ambulancier : 02.31.56.83.19

Secrétariat accueil du PFRS : 02 31 56 82 00

ATTENTION,
situation géographique différente de l'adresse postale

Situation géographique :
Pôle de Formation et de Recherche en Santé,
2 rue des Rochambelles
14000 Caen